



## Lettre ouverte à la présidente du CHS-CT

Madame la Présidente,

par bruit de couloir, nous avons appris que vous refusiez le financement à hauteur de 50 % des dépenses de consultations de psychologues sur le budget du CHS-CT. Au vu des ré organisations des services incessantes, cette dépense concerne directement les Conditions de Vie au Travail des agents et relève de plein droit du CHS-CT.

D'ailleurs dans d'autres départements à 100 % elles sont mêmes financées .

Pour rappel, cette dépense avait été actée lors du CHS-CT du 1<sup>er</sup> avril 2022 par l'ensemble des membres du CHS-CT, dont vous même !!!!

Même si notre rôle des organisations syndicales est consultatif en matière budgétaire au sein du CHS-CT, au terme de l'assemblée plénière, sans rejet de votre part, la dépense est validée.

En période de recrudescence du COVID, au CHS-CT du 14 juin 2022, vous avez déjà rejeté une action de la DRFIP, préalablement validée, contre l'avis unanime des membres tant de l'administration que des organisations syndicales !!

Il semble que vous ayez une lecture despotique (une nouvelle fois) du fonctionnement des CHS-CT.

Ces dépenses ayant été actée en avril, vous mettez clairement le CDAS en difficulté, car il a établi son budget en fonction de cette prise en charge à hauteur de 50 %.

Aujourd'hui, avec votre décision, vous mettez en difficulté les actions du CDAS.

L'Intersyndicale Finances vous demande, madame la présidente, de vous en tenir aux décisions de financement du CHS-CT du 1<sup>er</sup> avril 2022

Suivant votre réponse, l'intersyndicale prendra ses responsabilités tant au niveau du fonctionnement des instances ministérielles que directionnelles.

A quoi sert de siéger dans des instances ou les présidents font l'inverse de ce qu'ils disent initialement !!!!

Les représentants syndicaux du CHS-CT 76 et du CDAS 76